

# INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** PDCC, par Bruno Clivaz  
**Objet** L'Etat du Valais prend acte de la décision du Conseil d'administration de la Banque cantonale du Valais  
**Date** 11.12.2018  
**Numéro** 1.0269

---

## **Actualité de l'événement**

Communiqué de la Banque cantonale du Valais et de l'Etat du Valais du 11 décembre concernant Alkopharma.

## **Imprévisibilité**

L'Etat du Valais a pris connaissance de la décision du Conseil d'administration de la Banque cantonale du Valais (BCVs) d'introduire une action civile en responsabilité contre son ancien Président de la Direction générale Jean-Daniel Papilloud, dans le cadre d'un crédit accordé à la société pharmaceutique Alkopharma.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Le Conseil d'Etat a demandé par courrier à ses représentants au sein du Conseil d'Administration déjà le 17 janvier 2018 de faire toute la lumière sur ce dossier et de le tenir informé de l'évolution du dossier.

Bien que l'Etat du Valais ne soit pas habilité à obtenir des informations au sujet de la gestion opérationnelle et des dossiers clients traités par la BCVs, il y a lieu de faire toute la lumière sur ce dossier dont la perte a été chiffrée à 21.6 mios.

En tant qu'actionnaire majoritaire il a des droits et se doit de se tenir informé par ses représentants au sein du Conseil d'administration.

## **Conclusion**

Le Conseil d'Etat a-t-il été tenu au courant de l'évolution du dossier depuis sa requête de janvier dernier? Sous quelle forme?

Des mesures provisionnelles ont-elles été prises?

Y-a-t-il d'autres dossiers semblables en cours d'examen par le Conseil d'Administration?

Quand le rapport de la COGEST sera-t-il rendu public?